

# MAÎTRISE DES RISQUES : CONTRIBUTION AU DOCUMENT UNIQUE DANS UNE UNITÉ DE TRAVAIL

**Simona ALDEA, Jean-Rémi BOIVIN, Aurore MERESSE,  
Luce Murielle NZANG NZE , Gilbert FARGES\*, Frédéric GILLE\***

Université de Technologie de Compiègne – Rue Roger Coultolenc, CS 60319 – 60203 Compiègne Cedex France

Master Management de la Qualité – Tél: +33 (0)3 44 23 44 23

Email : master-qualite@utc.fr – Site web : www.utc.fr/master-qualite

\*référénts : gilbert.farges@utc.fr ; frederic.gille@utc.fr

## Résumé

Le Document Unique est un outil obligatoire de la prévention des risques dans une organisation afin de réduire les risques. Il découpe l'organisation en unités de travail, retranscrit pour chacune d'elles les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions d'amélioration à mettre en œuvre.

Dans le but de mettre à jour le Document Unique, une méthode en trois phases de résolution est proposée pour l'évaluation des risques dans chaque unité de travail :

- Une enquête de perception des risques auprès des acteurs de l'unité de travail,

- Une analyse comparative (« Benchmark ») auprès d'unités de travail similaires,
- Une évaluation factuelle des risques présents dans l'unité de travail.

La méthode permet d'élaborer un référentiel d'identification et d'analyse d'éléments factuels ou perçus dans les unités de travail, de remplir le document d'évaluation des risques, de mettre à jour le Document Unique et d'en élaborer un plan de prévention pour pérenniser la maîtrise des risques dans l'ensemble de l'organisation.

## MOTS-CLEFS

Évaluation du risque, document unique, qualité

## Abstract

The Single Document is a mandatory tool of the risk prevention in an organization to reduce risks. For that, the working-units of the organization are identified, for each of them the risk is evaluated and the action plans have to be implemented.

In order to update the Single Document, a solving method in three steps is proposed for the risk assessment in each working-unit:

- A survey of the risk perception among those actors involved in the working-unit,
- A comparative analysis ("Benchmark") with similar working-units,
- A factual assessment of risks in the working-unit.

The result is a guidelines document to identify and analyze factual or perceived elements in working-units, to fill out the risk assessment document, to update the Single Document and to make a prevention plan in order to perpetuate the risk management in the whole organization.

### KEY WORDS

Risk assessment, single document, quality

## 1) Contexte et enjeux

La réglementation en vigueur en France concernant la santé et la sécurité des travailleurs rend obligatoire l'identification et la classification des risques auxquels sont soumis les acteurs en vue de mettre en place des actions de prévention [1]. Ces résultats doivent être retranscrits dans un document appelé "DOCUMENT UNIQUE" permettant d'informer les personnels et les autres acteurs des risques encourus, de les localiser et de communiquer sur les actions de prévention qui ont été ou devront être menées.

Conformément à cette réglementation, le Document Unique doit être établi suivant plusieurs étapes :

- Subdiviser l'organisation en unités de travail dans lesquelles l'exposition aux risques est relativement homogène,

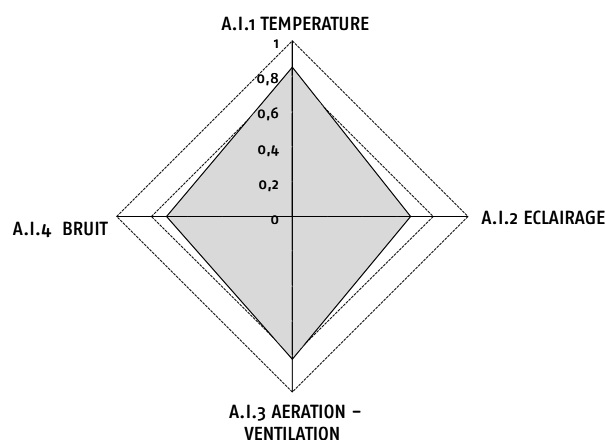


FIGURE 1: Exemple d'une représentation graphique pouvant être obtenue à l'issue de l'évaluation factuelle des risques [2].

- Pour chaque unité de travail ainsi définie, réaliser une évaluation des risques,
- Retranscrire les résultats de l'évaluation de l'ensemble des unités de travail dans un même document : le Document Unique, permettant d'obtenir une « cartographie des risques » à l'échelle de l'organisation toute entière.

Cependant, aucun format type de ces documents, ni aucune méthode, ne sont imposés par la réglementation. Chaque organisation est libre de réaliser l'évaluation des risques de la façon qu'elle souhaite. L'objectif de ce projet est de proposer une méthode globale, applicable à n'importe quelle unité de travail de tout type d'organisation, dans le but de réaliser au mieux cette évaluation des risques.

Les enjeux associés à une telle approche sont multiples. En effet, la méthode proposée viserait à réduire les risques pour les travailleurs, garantir l'intégrité du patrimoine, sensibiliser les différents acteurs à la santé et à la sécurité, contribuer à l'amélioration des conditions et espaces de travail et répondre à la réglementation en vigueur de manière à ne pas s'exposer à des sanctions pénales ou civiles.

## 2) Méthode de résolution

L'évaluation des risques est basée sur l'identification d'éléments factuels ou perçus, permettant d'établir une liste des risques liés à l'activité en place dans l'unité de travail concernée et des moyens de prévention existants.

Source de danger	Modalité d'exposition au danger	Localisation dans l'unité	Evaluation du risque				Mesures de prévention et/ou de protection existantes	Actions à envisager
			Probabilité	Gravité	Maîtrise	Criticité		
Rayonnements	Rayonnement reçu dans les yeux lors de la découpe avec l'arc de soudage	Postes de soudage	4	3	2	24	- Masque avec écran de protection - Rideau de protection opaque	- Sensibilisation aux règles de sécurité - Affichage du port des équipements de protection individuelle - Revoir les protections collectives (rideau) - Isoler le poste de soudure

FIGURE 2 : Exemple de modèle d'un document d'évaluation des risques (ici rempli pour une source de danger) [2].

Elle doit se faire sur le lieu de l'unité de travail par une équipe pluridisciplinaire, afin de faire valoir différentes compétences et connaissances en matière de sécurité, afin d'être certains de prendre en compte tous les risques possibles. Ceux-ci peuvent être liés à de multiples aspects : humains, financiers, organisationnels, environnementaux, etc.

La réglementation laissant une certaine liberté quant aux méthodes d'évaluation des risques, de multiples solutions de résolution sont envisageables [2]. La méthode présentée ici s'articule autour de trois phases :

**PHASE 1 : UNE ENQUÊTE DE PERCEPTION DES RISQUES AUPRÈS DES ACTEURS DE L'UNITÉ DE TRAVAIL**

L'objectif de la réalisation d'une enquête de perception des risques auprès des acteurs de l'unité de travail est de les impliquer dans l'évaluation des risques et dans la démarche d'amélioration qui en découle. En effet, l'équipe en charge de l'évaluation se doit d'instaurer un dialogue et de les faire participer, afin, entre autre, de juger de leur perception des risques, de leurs conditions de santé et de sécurité et de leur façon de travailler.

L'ensemble des informations récoltées enrichit l'évaluation des risques et permet à l'équipe en charge de celle-ci de mieux comprendre le fonctionnement général de l'unité de travail.

**PHASE 2 : UNE ANALYSE COMPARATIVE (« BENCHMARK ») AUPRÈS D'AUTRES UNITÉS DE TRAVAIL SIMILAIRES**

L'équipe d'évaluation des risques peut alors ouvrir son champ de vision et ne pas rester enfermée dans

une unique voie de résolution. Les échanges visent à s'approprier les retours d'expérience, s'inspirer des savoir-faire de chacun et ainsi de s'améliorer sur :

- la compréhension et les enjeux d'une gestion des risques maîtrisés,
- les pratiques mises en œuvre dans l'unité de travail,
- la gestion de la sensibilisation et l'implication des acteurs de l'unité de travail.

L'analyse comparative (« Benchmark ») doit être capitalisée et gardée comme un retour d'expérience interne.

**PHASE 3 : UNE ÉVALUATION FACTUELLE DES RISQUES**

Elle permet d'apporter une évaluation quantifiée et mesurée du niveau de risque et de sa maîtrise existant dans l'unité de travail. Il est pertinent de créer un outil permettant de récolter des preuves des observations faites lors des diagnostics dans l'unité de travail en vue d'en tirer des constatations et des résultats statistiques. Pour favoriser l'exploitation et la communication, l'outil peut délivrer une représentation graphique et synthétique des niveaux de maîtrise de chaque risque, par exemple à l'aide de graphiques radars, d'histogrammes ... (Figure 1).

**3) Exploitation des résultats**

Les perceptions des acteurs (phase 1), les retours d'expérience (phase 2), les preuves récoltées ainsi que les graphiques obtenus (phase 3) sont pris en compte dans leur ensemble lors de la saisie du document d'évaluation des risques (Figure 2).

Ce document permet, pour chaque source de danger, de recenser la ou les modalités d'exposition au danger avec sa localisation dans l'unité de travail et les mesures de prévention et/ou de protection existantes, de définir un niveau de criticité et d'établir les actions à envisager afin de la réduire.

La criticité est définie comme le produit de trois facteurs : la probabilité de l'apparition du risque, la gravité des conséquences si le risque apparaît, la maîtrise possible de la situation à risque. Chaque paramètre peut être quantifié sur des échelles choisies arbitrairement.

De manière à favoriser les comparaisons entre organisations, il est proposé d'exploiter et de communiquer le « taux de criticité », compris entre 0% et 100%, et définit comme le quotient entre la criticité d'un événement et la valeur maximale de la criticité pouvant être obtenue.

Une fois le Document Unique établi, un plan d'action est mis en place afin de réduire les risques les plus critiques, permettant ainsi d'améliorer les conditions et espaces de travail des acteurs, de répondre aux exigences réglementaires et d'améliorer l'image de l'organisation.

### Conclusion

La méthode de maîtrise des risques proposée est applicable à n'importe quel type d'organisation et basée sur trois phases : une enquête de perception des risques auprès des acteurs, une analyse comparative « benchmark » auprès d'autres unités de travail similaires et une évaluation factuelle des risques.

L'application de cette méthode permet de répondre aux exigences de la réglementation par la mise à jour des documents d'évaluation des risques et du Document Unique ; de sensibiliser le personnel face aux risques par la mise en œuvre de bonnes pratiques et de formations multiples aux risques encourus ; de proposer des améliorations prioritaires des conditions de travail en impliquant l'ensemble du personnel lors des décisions permettant de réduire les risques pour la santé et la sécurité du personnel et de garantir l'intégrité du patrimoine et de l'image de l'organisation.

### Références bibliographiques

- [1] Circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002, Prévention au travail, Ministère de l'emploi et de la solidarité, [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr), (Consultée le 07 novembre 2011)
- [2] Maîtrise des risques : Mise à jour du document unique de l'UTC. ALDEA Simona, BOIVIN Jean-Rémi, MERESSE Aurore, NZANG NZE Luce Murielle, Projet d'Intégration, MASTER Management de la Qualité (MQ), UTC, 2011-2012, <http://www.utc.fr/master-qualite>, puis "Travaux" "Qualité-Management", réf n° 197

### Bonus

Téléchargeables gratuitement sur la page de notre site dédiée aux Cahiers de la Qualité 2013 : [www.LexitisEditions.fr](http://www.LexitisEditions.fr)

- Rapport d'étude complet
- Poster de synthèse

## Cet article est publié dans :



LEXITIS  
éditions

## Commande sur :

<https://www.lexitiseditions.fr/fr/les-cahiers-de-la-qualite-2013-de-l-utc.html>

Les Cahiers de la Qualité – Volume I  
ISBN : 978-2-36233-097-1 – Dépôt légal : juillet 2013. © Lexitis Éditions 2013.

Lexitis Éditions, 76, rue Gay-Lussac, 75005 Paris (France)